**PROCES VERBAL**

**DE**

**L’ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DE PAYSANS SOLIDAIRES**

**RÉGION DE MORGES**

**Samedi 15 février 2014 à Apples**

**Ordre du jour**

1. **Nouvelles du jardin de Barga : dysfonctionnement et mesures à prendre**
2. **Terre verte : le point de la situation et venue de H. Girard en Suisse**
3. **Poulaillers de Bérégadougou : financement pour l’amélioration de la production.**
4. **Assemblée constitutive : adoption des statuts, élections du comité et de la commission de gestion, rapport des vérificateurs et adoption des comptes, fixation des cotisations, divers.**
5. **Le dysfonctionnement du jardin provient des agissements de deux jardiniers qui ont utilisé, semble-t-il, l’argent qui devait servir à la nouvelle campagne de culture de pommes de terre pour acheter une pompe pour arroser leurs propres légumes en**

**s’accaparant l’eau d’un puits, en gaspillant l’eau déjà rare et en perçant le puits pour poser leur installation. Ceci sans nous demander notre avis. Cela a entraîné pour conséquence un manque de plants de pommes de terre à l’automne 2013, une diminution des jardiniers et des surfaces cultivées et par voie de conséquence un manque à gagner, une fragilisation du puits et une perte de confiance.**

**Les membres de paysans solidaires (PSM) s’expriment à tour de rôle; incompréhension, déception, écœurement, mais aussi lacunes de PSM et stimulation à remettre de l’ordre sont évoqués. PSM se doit de réagir pour faire cesser ces pratiques, exiger la remise en état du puits et une redynamisation du maraîchage. Une lettre va être adressée à Mme la Maire de Barga pour lui exprimer notre désapprobation et lui demander son soutien dans notre démarche de réhabilitation, par solidarité avec les femmes qui se démènent pour mieux vivre, mais aussi avec Jules, notre coordinateur, qui ne ménage pas ses efforts pour suivre les projets que PSM finance. François se charge de rédiger le projet de lettre qui sera aussi adressé au Préfet et au service agricole départemental chargé de l’application des directives gouvernementales en matière agricole. Jean-Pierre se renseigne pour ces adresses.**

1. **H. Girard, responsable de Terre verte, a confirmé sa volonté d’implanter une ferme-pilote dans la région de Barga. Jules est chargé de parcourir les différents villages de la commune de Barga afin d’initier le projet. Cette mission sera prise en charge financièrement par PSM. Henri**

 **2**

**Girard se rendra à Barga début mars pour rencontrer les personnes ressources.**

**Pour la réalisation de cette ferme pilote, Henri compte sur la participation financière de PSM, soutien qui dépasse nos moyens et qui nécessite d’autres appuis que PSM se doit de trouver, car nous croyons à la pérennité de ce type d’action. Une demande de soutien sera déposée auprès de la FEDEVACO et de la DDC.**

 **Lors du séjour d’Henri en Suisse du 3 au 7 avril 2014, PSM lancera une action de sensibilisation et de récolte de fonds. Le programme de ces journées est prévu de la manière suivante :**

**3 avril arrivée ; 4 avril échanges (lieu à définir) ; 5 avril journée d’action**

 **à Colombier ; 6 avril journée avec le pasteur Cugny ; 7 avril rencontre**

**avec B. Waber. Logement proposé par Renée et Jean-Pierre Baud, le**

**groupe leur exprime des remerciements anticipés.**

**Le principe de Terre Verte: Tout repose sur la conservation de l’eau et la régénération des sols. Les règles d’or sont: ne pas perdre une goutte d’eau par ruissellement; régénérer les sols par l’apport de matière organique; introduire de bonnes pratiques agricoles soit : une rotation des cultures; la technique du « zaï »; et éviter la divagation du bétail.**

**Aménagements : le périmètre bocager de 100 à 150 ha est constitué de parcelles individuelles et d’installations communes ; soit un espace de pare-feu qui entoure la zone, d’une clôture doublée d’une haie vive qui protège le périmètre du bétail divagant et sert de coupe-vent, limitant l’érosion éolienne. Pour retenir l’eau de ruissellement et favoriser sa pénétration, chaque parcelle est équipée, au point le plus bas, d’une diguette. Des étangs (bullis) capables de stocker l’eau excédentaire sont mis en place. Consultez le site : www.eauterreverdure.org**

**En 2013 notre démarche a été de faire connaître *Terre verte*  dans la commune de Barga : par la présentation, à 3 reprises, du film « le bocage sahélien ». Puis l’envie s’est très vite manifesté d’aller voir sur le terrain, les réalisations de la ferme pilote la plus proche, soit celle de Filly. Nous avons organisé, avec l’aide de notre coodinateur, Jules Ouedraogo, trois visites par groupe de 30, soit au total 90 paysans. Le financement de cette visite a été pris en charge pour le 75% par les paysans.**

**En fin d’année la motivation des Paysans de Barga et des autorités locales d’entrer dans la démarche  *Terre Verte*  était grande.**

1. **A Bérégadougou les deux poulaillers de Rosalie et Alimata sont en place, mais le bilan n’est pas très positif : beaucoup de poussins meurent. Une solution de couveuses et de coaching pendant 6 mois, par le Centre d’intérêts des aviculteurs, permettraient d’améliorer l’état des poussins ; cela reviendrait à CHF 710 par éleveuse soit un total de 1'420 CHF. Pour rappel PSM a déjà investi CHF 5'716. La décision est prise de verser l’argent nécessaire à chaque éleveuse. Une lettre, préparée par Roselyne Martin, informe ces dames que ce versement est**

 **3**

**le dernier pour que cette fois leur projet aboutisse. Un rapport sur l’évolution de leur élevage est demandé tous les trois mois.**

1. **Bien qu’existant depuis 1987, PSM n’a jamais eu de statut juridique. L’adoption de statuts est nécessaire notamment pour le dépôt d’une demande auprès d’organisme bailleur de fonds. Jean-Paul Delapierre a rédigé un projet de statuts qui a été envoyé à chacun pour d’éventuelles remarques. Après discussion et sans modification majeures, l’assemblée passe au vote et les statuts sont adoptés à l’unanimité. Des félicitations sont adressées à Jean-Paul pour l’excellent travail et la rédaction des dits-statuts.**

**Le Comité est élu sous la forme suivante :**

**Président : François Magnollay *ch. de Chambens 1 1114 Colombier***

**Caissier : Jean-Paul Delapierre *Moulin-Martinet 38 1175 Lavigny***

**Secrétaire : Béatrice Sauty *route Cantonale 12 1135 Denens***

**Membres : Martine Meldem *le Tirage 1143 Apples***

**et Jean-Pierre Baud *la Ruelle 1 1143 Apples***

**L’organe de contrôle se compose de :**

**Françoise Guignard et Jacques Mignot, membres; Marc-Henri Sauty, suppléant.**

**Les comptes sont détaillés par Jean-Paul. Il en ressort une perte de CHF 4'984.15 sur l’exercice 2013.**

**Richard André, rapporteur de la commission de gestion, atteste de la bonne tenue des comptes. Il adresse au nom de l’assemblée des remerciements au caissier et au président pour le travail fourni et leur engagement.**

**Les comptes sont adoptés par les membres présents à l’unanimité et applaudissements et décharge est donnée au caissier.**

**Roselyne Martin est nommée responsable de la commission « Bérégadougou ».**

**Le président propose de fixer les cotisations à CHF 50 par membre. L’assemblée passe au vote à mains levées. La proposition est acceptée par la majorité. On compte deux abstentions : Richard et Marianne André émettent des réserves, car ils ne veulent plus que PSM fassent de dons directement à Barga et à son périmètre maraîcher, vu les dysfonctionnements répétés depuis des années.**

**Une rencontre de comité est fixée le 19 février chez les Baud pour approbation des rédactions des lettres prévues et pour focaliser les objectifs du 5 avril.**

 **Le Président La Secrétaire**

 **François Magnollay Béatrice Sauty**

 **4**

**Informations complémentaires :**

* **Organisation et décision de Paysans solidaires**

**Dès le début de son activité *Paysans solidaire* fonctionne de la manière suivante: Le président avec l’aide de sa secrétaire gère tous les échanges de correspondance, un compte rendu exhaustif des échanges est remis au comité tous les 1 à 2 mois en fonction des décisions à prendre. Toutes décisions sont d’abord discutées en comité puis soumise, selon leurs importances, à l’assemblée générale pour approbation. Cette dernière se réunis 2 à 3 fois par an.**

* **Rétablissement du dysfonctionnement du jardin**

**Le groupement du jardin a retrouvé son fonctionnement normal à partir de l’automne 2014 soit :**

 **- Une disponibilité de l’eau pour tous.**

 **- La culture de pomme de terre est rétablie.**

 **- Le nombre de jardinier retrouve son effectif habituel soit 30 à 40**

 **jardiniers, pour la plupart des femmes.**